



Inscription au concours Fou d'iD – Édition 2025

Renseignements à compléter

Équipe projet

Établissement	
Formation suivie (intitulé, année, préciser voie scolaire ou apprentissage)	
Étudiants/Apprentis (nom, prénom, e-mail, téléphone)	
Tuteur de l'établissement (nom, prénom, e-mail, téléphone)	

Référent industriel ciblé

Quel partenaire régional souhaitez-vous ? _____

Je suis en contact direct avec :

Nom de l'entreprise _____

Nom et prénom de l'interlocuteur _____

Fonction _____

Tél _____ Email _____

Je souhaite être mis en relation avec un industriel (contactez le CRITT si vous cochez cette case).

Description de l'idée de nouveau produit (facultatif)

Si vous avez déjà une idée, indiquez le ou les élément(s) clé(s) qui caractérisent votre concept (par exemple : type de produit envisagé, Ingrédient clé, marché ciblé...)

Engagement des étudiants / apprentis

Nous, soussignés, _____

Appartenant à l'établissement de formation _____

nous engageons à respecter le règlement du Concours Fou d'ID® - Édition 2025, notamment les dispositions suivantes :

- Nous nous engageons à respecter la confidentialité des informations se rapportant au concept de nouveau produit et à ne les communiquer qu'à des personnes autorisées de l'établissement de formation ;
- Nous présenterons devant un jury notre concept de nouveau produit à la date définie par le CRITT Agro-Alimentaire avec des échantillons à déguster;
- Notre équipe sera représentée à la remise de prix Fou d'ID® ;
- Nous autorisons le CRITT Agro-Alimentaire à publier nos noms, prénoms et toute image ou vidéo liée à notre équipe ou notre concept de nouveau produit ;
- Nous ne prétendons à aucun droit de propriété intellectuelle ou industrielle sur le concept de nouveaux produits, celui-ci étant réputé être la propriété de notre établissement de formation.

Date :

Signatures :

Engagement de l'établissement de formation

Je, soussigné(e), _____

Représentant(e) de l'entreprise _____

m'engage à respecter le règlement du Concours Fou d'ID® - Édition 2025, notamment les dispositions suivantes :

- L'organisation, le fonctionnement et la supervision des équipes d'étudiants/apprentis pour la participation à Fou d'ID® d'une part, l'interface entre la ou les équipes avec le CRITT Agro-Alimentaire d'autre part, relèvent de la responsabilité de l'établissement dans lequel sont inscrits les étudiants/apprentis ;
- Le tuteur pédagogique est responsable du respect par l'équipe du cahier des charges et de l'échéancier définis ;
- Le CRITT Agro-Alimentaire est autorisé à publier le nom de l'établissement et des membres de l'équipe, et toute image ou vidéo liée à l'équipe ou le concept de nouveau produit ;
- L'établissement sera réputé être le propriétaire du concept de nouveau produit développé dans le cadre du Concours Fou d'ID®, lequel aura pris les dispositions nécessaires au respect de la confidentialité des informations constitutives dudit concept ;
- Si l'entreprise référente souhaite disposer du concept de nouveau produit et/ou l'exploiter, l'établissement de formation se verra dans l'obligation de céder toutes les informations constitutives du concept à l'entreprise référente, en échange d'une contrepartie financière ;
- Si l'entreprise référente ne souhaite pas acquérir le concept, la possibilité d'utilisation et d'exploitation par une autre entreprise reste envisageable après le délai prévu de 4 mois après la remise des prix. Dans ce cas, une négociation sera envisagée entre l'établissement de formation et l'entreprise intéressée.

Date :

Signatures :

Engagement de l'entreprise référente

Je, soussigné(e), _____

Représentant(e) de l'entreprise _____

m'engage à respecter le règlement du Concours Fou d'ID® - Edition 2025, notamment les dispositions suivantes :

- L'entreprise référente conseillera les étudiants/apprentis dans l'élaboration du concept de nouveaux produits ;
- L'entreprise référente fournira les ingrédients et matières premières à sa disposition qui peuvent faciliter la mise en place des essais ;
- L'entreprise référente sera intégrée aux membres du jury du Concours Fou d'ID®, mais elle ne pourra pas évaluer son équipe ;
- Le CRITT Agro-Alimentaire est autorisé à publier le nom de l'entreprise et le nom-prénom de l'industriel, et toute image ou vidéo liée à l'équipe ou le concept de nouveau produit ;
- Si l'entreprise référente souhaite disposer du concept de nouveau produit et/ou l'exploiter, l'établissement de formation se verra dans l'obligation de céder toutes les informations constitutives du concept à l'entreprise référente, en échange d'une contrepartie financière ; elle doit faire part de son engagement au plus tard 4 mois après la remise des prix ;
- Si l'entreprise référente ne souhaite pas utiliser ou exploiter le concept, elle s'engage à conserver confidentielles les informations constitutives du concept qui auront pu lui être transmises par l'établissement de formation et à veiller qu'elles ne soient pas reprises pour le compte de projets propres.

Date :

Signatures :